



ECO & FINANCES

N°1

de la catégorie Presse écrite par Togo Médias Awards

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES



Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

P.4

UEMOA/ WORLD HAPPINESS REPORT 2023

Le Togo parmi les pays où l'on vit le plus heureux

P.2

1ER SALON DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DU FINANCEMENT AGRICOLE

L'événement aura lieu du 1er juillet au 09 Août prochain

P.6

FORMATION, INCUBATION DES ENTREPRISES

L'Espagne fait au Cameroun une offre au bénéfice des PME



Georges Essowè Barcola, Directeur général de la LONATO,

INNOVATION À LA LONATO

Page 3

12 tirages par semaine, mise minimale à 100 FCFA par ticket

OTR POUR LA SECURISATION DES BIENS FONCIERS

OUI CAMPAGNE DE COLLECTE D'INFORMATIONS FONCIERES

COMMUNES Agoe-Nyive 1 & 2

22 Mai 2023 - 21 Août 2023

Partenaires:

Plus de Mégas sur tes Forfaits Net!

*909*2#

Forfaits Semaines		
Prix	Volume	Validité
1000F	1Go	7jours
1500F	1,6Go	7jours

Plus de Mégas *909*2#

Nouveau

Togocom

1er Salon de l'agro-alimentaire et du financement agricole

L'événement aura lieu du 1er juillet au 09 Août prochain

Dans la dynamique de la vision stratégique 2025 du chef de l'état du gouvernement togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) organise du 1er juillet au 09 Août 2023, la première édition du Salon de l'agro-alimentaire et du financement agricole (SAFA).

Bernard AFAWOUBO

Première du genre, le Salon de l'agro-alimentaire et du financement agricole (SAFA) est organisé

à travers la branche « Chaîne de valeur agricole » (AVC) de la plateforme industrielle d'Adétikopé.

Le salon est le reflet de tous les maillons de l'agricultu-

re au Togo avec pour ambition ultime de lever un pan de voile sur l'amélioration, la productivité, la rentabilité du secteur agricole, de renforcer les industries de transforma-

tions agro-alimentaires ainsi que l'accès au financement et au marché pour les paysans togolais.

A en croire les organisateurs, pour le compte de cette première édition, l'évènement aura lieu au sein des marchés ruraux de manière à être au contact de la population et de sensibiliser tous ceux qui font partie de la chaîne de la valeur

agricole allant de l'agriculteur, producteur, acheteurs, acteurs de financement et au consommateur finale togolais. La cérémonie de lancement de ce salon aura lieu le 1er juillet prochain à Notsé. Le salon se poursuivra le 21 Juillet à Vogon ; le 29 Juillet à Elavagnon ; le 04 Aout à Sotouboua pour chuter le 9 Aout à Kétao.

43ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Une délégation togolaise a pris part à cette rencontre internationale

Une importante délégation de parlementaires togolais a pris part à la 43e session de l'Assemblée parlementaire paritaire Afrique Caraïbes et Pacifique Union Européenne ACP-UE (APP) qui s'est déroulée à Bruxelles. Cet événement, qui s'est tenu du 24 au 28 juin, a réuni des parlementaires des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que du Parlement européen dans le but de discuter de questions d'intérêt commun.

Patience SALLAH

La délégation togolaise, composée de Mémounatou Ibrahim, 2e vice-présidente de l'Assemblée nationale, Abira Bonfoh, 1er questeur, et Gerry Taama, Président du groupe parlementaire NET-PDP, a participé activement à cette rencontre internationale. L'Assemblée nationale a souligné leur présence et leur contribution à cet événement de grande importance.

Lors de cette session, divers sujets stratégiques ont été abordés, tels que les matières premières critiques, la transition énergétique, le changement climatique, les menaces hybrides et la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. Les parlementaires togolais ont pris part aux débats et



ont exprimé leurs positions sur ces questions cruciales pour leur pays et la région. En plus des discussions formelles, la délégation togolaise a également prévu des rencontres avec des repré-

sentants de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et du Conseil ACP. Ces réunions offrent une occasion précieuse de renforcer les liens et la coopération entre le Togo et

ces institutions clés. Par ailleurs, des réunions informelles, des fora de la jeunesse et un débat sur le rôle de la politique dans la lutte contre les déchets ont été organisés en marge de la session, enrichissant ain-

mentaires des États ACP et du Parlement européen. Selon les termes de l'accord de Cotonou, ces représentants se réunissent en session plénière deux fois par an, pendant une semaine, dans le but de promouvoir le dialogue et la coopération entre les deux régions. Cette session à Bruxelles a été une opportunité de renforcer ces liens et de travailler ensemble sur des problématiques communes. Cette participation des parlementaires togolais faut-il le rappeler, à la 43e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE intervient six mois après les discussions de Lomé en novembre 2022. Lors de ces dialogues de partenariat entre le Togo et l'Union européenne (UE), les deux parties ont abordé des sujets d'ordre national et international dans le cadre du nouvel Accord de partenariat entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (OEACP-UE).

si les échanges et les perspectives.

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE est une institution démocratique qui rassemble des parle-

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC

Journal d'informations, d'investigations économiques, financières et boursières

Email: ecofinances.infos@gmail.com

REC N° 0643/01/08/2022/HAAC

Édité par l'Agence de Presse ECO & FINANCES

N° RCCM: TG-LFW-01-2022-B13-02054

Site web: www.ecoetfinances.com

Adresse: rue de l'énergie Agbalepedogan
derrière l'école cour lumière

Tél: 00228 97 25 84 84 Lomé, Togo

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Bernard D. AFAWOUBO
00228 90 90 49 83

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Direction Commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Stan AZIATO

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

Innovation à la LONATO

12 tirages par semaine, mise minimale à 100 FCFA par ticket

Le Directeur général de la LONATO, Georges Essowè Barcola, a présenté le jeudi 29 juin 2023 à Lomé, le nouvel environnement de la Loterie nationale togolaise qui prend effet à compter du 1er Juillet 2023 avec plusieurs avantages aux parieurs aux professionnels des médias.

Bernard AFAWOUBO

Bonne nouvelle pour les parieurs de la Loterie nationale togolaise, puisque désormais, ces derniers ont la possibilité de se faire payer leurs gains inférieurs à 500 000 FCFA, dans tous les points de vente sur toute l'étendue du territoire quel que soit le lieu de validation des tickets. Plus besoin de déplacer à la direction pour entrer en possession de son gain. Le déplacement à la direction générale ou dans une agence de la LONATO n'est réservé qu'aux parieurs dont leurs gains est supérieur à 500 000 FCFA.

Ainsi à partir du 1er juillet prochain, plusieurs innovations seront à l'actifs notamment le changement des serveurs de production ; les changements des terminaux que sont les machines de jeux (les TPM 3000 qui sont les anciennes machines seront remplacés par les terminaux TS10 plus rapides et plus faciles à utiliser pour les opérateurs) ; l'augmentation du nombre de points de vente sur toute l'étendue du territoire (la LONATO va étendre son réseau de vente pour couvrir tout le territoire) et les tirages se feront cinq minutes après la clôture des ventes au lieu de 3 à 4 heures après la fin des prises des enjeux.

Ces nouveaux terminaux à batterie intégrée disposent d'une autonomie de 24 heures et connectables à 2G, 3G, 4G et GPRS avec une possibilité d'utilisation de deux puces. Ils permettront à la LONATO de poursuivre ses activités même en temps de coupures intempestives de courant électrique. Désormais, le nombre de tirage passera de 4 à 12 par semaine à raison de deux tirages par jour de lundi à samedi, c'est ce qu'a annoncé les premiers responsables de la loterie nationale togolaise aux professionnels

des médias.

« Les tirages se feront de lundi à samedi à 13h et 18h comme suit : Lundi (Lotto Diamant 13h et Loto Gold 18h), mardi (Loto Cash 13h et Loto Boom 18h), mercredi (Loto Benz 13h et Loto Prestige 18h), jeudi (Loto Million 13h et Loto Super 18h), vendredi (Loto Kadoo 13h et Loto King 18h) et samedi (Loto Sam 13h et Loto Bingo 18h) » a indiqué Georges Essowè Barcola, directeur général de la LONATO.

Selon le directeur général, la plus grande innovation concerne la mise minimum qui passe désormais de 300 francs CFA à 100 francs CFA par ticket et la possibilité de parier sur 10 grilles par ticket afin de permettre à un grand nombre de personnes de jouer.

Ce changement d'environnement s'opère dans le sou-



ci d'améliorer les services et d'optimiser les offres de la LONATO.

En ce qui concerne les types de paris, en plus des Nap, Perm et Bankers, la LONATO propose désormais à sa clientèle un nouveau type de pari dénommé « TURBO ».

A en croire Georges Essowè Barcola, le Turbo se joue uniquement sur le NAP2. Le parieur choisit deux numéros et en plus, il choisit de parier sur



leurs positions au tirage : 2, 3 et 4 premiers numéros tirés. L'ordre des boules tirées n'a pas d'importance.

« On distingue le Turbo 2, le client parie que ses deux numéros seront les deux premiers numéros tirés ; en ce qui concerne le Turbo 3, le client parie que ses deux numéros

feront partie des 3 premiers numéros tirés et le Turbo 4 le client parie que ses deux numéros feront partie des 4 premiers numéros tirés. Le pari est gagnant quel que soit l'ordre d'apparition des deux numéros choisis, seule leur position est importante », a-t-il laissé entendre.

Il a par ailleurs martelé que le Turbo permet de gagner jusqu'à 10 fois plus qu'avec un NAP2 (ou Two sure) classique.

Historique et missions de la LONATO

La Loterie Nationale Togolaise (LONATO) a été créée par le décret N°66-8 du 04 juillet 1966. A cette date, elle n'était alors qu'un établissement public. C'est par l'ordonnance N°80-29 du 10 novembre 1989 qu'elle devient une Agence Générale des jeux de hasard. Suite à la loi N° 90-26 du 04 décembre 1990, la LONATO est passée d'une Agence générale des jeux de hasard, à une société d'Etat à gestion de type privé, ayant pour objet l'organisation et l'exploitation des loteries et des jeux de hasard sur toute l'étendue du territoire national. Dotée d'un capital de cinq cent millions de francs (500.000.000) CFA, la LONATO a le monopole de l'organisation et de l'exploitation des jeux de hasard.

Partie de l'exploitation d'une loterie classique (les billets étaient vendus à 100FCFA) à tirage mensuel, la LONATO a par la suite diversifié sa gamme de produits. Aujourd'hui, la LONATO offre à sa clientèle plusieurs types de produits.

La Loterie Nationale Togolaise est chargée d'organiser dans l'intérêt général de manière socialement responsable, fiable et sûre, les loteries publiques, concours, jeux de hasard et paris dans les formes et selon les

modalités générales fixées par la loi. La LONATO, joue également un rôle de régulation du secteur du jeu.

En effet, depuis septembre 2006, à travers l'arrêté interministériel N°004/MEFP/MATD/MS/MDPRD/CAB, elle a le pouvoir de concéder à des tiers l'organisation ou l'exploitation des loteries et des jeux de hasard dont elle n'a pas l'expertise. Ainsi, toute promotion commerciale donnant droit à un gain en nature et à caractère aléatoire, doit recevoir l'autorisation préalable du Directeur Général de la LONATO, après avis de la Commission technique d'études et de contrôle.

L'une des missions de la LONATO, est de canaliser le marché du jeu payant en procurant un plaisir ludique à un large public par le biais de jeux distrayants et socialement responsables en observant les règles les plus strictes en matière d'éthique, de protection du consommateur et de garantie de qualité.

La LONATO offre plus que le plaisir du jeu à la population togolaise, puisqu'elle met une partie des bénéfices engrangés au service de la communauté, à travers des actions sociales diverses et variées (constructions de bâtiments scolaires, de latrines, de forages...).

UEMOA/ World Happiness Report 2023

Le Togo parmi les pays où l'on vit le plus heureux

Le World Happiness Report (WHR) est un outil novateur qui mesure le bien-être subjectif en se basant sur trois principaux indicateurs notamment les évaluations de la vie, les affects positifs et les affects négatifs. Cette approche holistique permet d'obtenir une vision complète de la qualité de vie dans différents pays.

Dieudonné AMOUZOUVI

Le classement du WHR repose sur les évaluations de la vie fournies par les populations de chaque pays, recueillies à travers un sondage réalisé par Gallup. Ce sondage demande aux participants d'évaluer leur vie dans son ensemble en utilisant une

échelle de 0 à 10. Ainsi, les réponses obtenues reflètent directement la perception personnelle du bien-être de chaque individu.

Les évaluations de la vie recueillies dans le cadre du WHR sont le résultat d'une combinaison complexe de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, on trouve le niveau du PIB par habitant, qui peut influencer

les conditions matérielles de vie. Le soutien social, l'espérance de vie en bonne santé, la liberté, la générosité et la corruption sont également des éléments qui impactent la perception du bien-être des individus.

Le WHR ne se limite pas à une simple évaluation de la vie. Il prend également en compte les affects positifs et négatifs res-

sentis par les individus. Cela permet d'avoir une vision plus nuancée de la qualité de vie, en tenant compte à la fois des aspects positifs et négatifs de l'expérience quotidienne des individus.

Le WHR fournit des informations précieuses aux décideurs politiques en mettant en évidence les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires pour augmenter le bien-être subjectif des populations. En identifiant les facteurs qui influencent le bonheur des individus, les gouvernements peuvent élaborer

des politiques ciblées pour améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. Ce regard approfondi sur le bonheur et la qualité de vie dans le monde a permis d'identifier les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) où l'on vit une vie la plus heureuse.

Sur les 8 pays, on note Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo rappelons que la Guinée-Bissau n'est pas classée. Quant au Burkina-Faso, la moyenne est basée sur les enquêtes de 2020 et 2021.

Soutien de la croissance du commerce en ligne

Le Togo renforce sa réglementation sur les transactions électroniques

Le Togo a récemment procédé à une révision de sa loi sur les transactions électroniques lors de la cinquième séance plénière de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale, qui s'est tenue le mardi 27 juin 2023. Cette initiative vise à adapter la réglementation en vigueur afin de répondre aux nouveaux enjeux et défis posés par les transactions électroniques.

Dieudonné AMOUZOUVI

L'objectif de cette mise à jour, réalisée à travers l'adoption d'un nouveau projet de loi, est de favoriser un environnement propice au développement du commerce électronique et d'instaurer la confiance des consommateurs dans les transactions en ligne,

selon les membres du parlement togolais.

Cette initiative s'inscrit dans le contexte de l'évolution rapide de la technologie et de la digitalisation croissante de l'économie mondiale. Elle vient s'ajouter aux réformes récentes du pays en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Bien que le commerce élec-

tronique ne concerne encore qu'une faible proportion de citoyens (environ 6% selon les données de 2019), ce secteur est en pleine croissance, notamment grâce au développement du mobile money.

Selon l'Assemblée, «ce projet de loi garantit une digitalisation inclusive, sécurisée et rapide au service du développement socioéconomique». En plus de

cela, la nouvelle loi renforce les règles concernant la copie électronique et la conservation de la signature électronique qualifiée. Elle réglemente également l'utilisation du cachet électronique et du coffre-fort numérique, tout en imposant des obligations supplémentaires aux prestataires de services de confiance en cas de manquement.

Lors de ces travaux parlementaires, Cina Lawson, ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale, s'est félicitée du vote du projet de loi. Elle a souligné qu'il vise à établir la confiance numérique, à encourager l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication, et constitue un pas de plus vers la modernisation et la transforma-

tion digitale du Togo.

Avec cette révision de sa loi sur les transactions électroniques, le Togo se positionne comme un acteur engagé dans le développement du commerce en ligne et cherche à créer un environnement favorable à la croissance de ce secteur. Cette initiative démontre la volonté du pays de s'adapter aux évolutions technologiques et d'encourager l'utilisation des nouvelles technologies pour stimuler son économie. La modernisation de la réglementation en matière de transactions électroniques est une étape importante dans la construction d'un écosystème numérique solide et sécurisé au Togo.

Golfe5/ Validation Plan de Développement Communal

Une feuille de route pour un avenir prospère

La commune de Golfe 5, située dans le grand Lomé, a donné son approbation le mardi 27 juin 2023 à Lomé pour son Plan de Développement Communal (PDC). Ce plan, doté d'un budget de 3,4 milliards de francs CFA, est destiné à être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Kéziah KPATIDE

Lors d'une réunion, les élus locaux et les membres influents de la municipalité ont validé ce document. Les actions prévues dans le plan sont axées sur les domaines sociaux, économiques, culturels, entre autres, dans le but de favoriser un développement harmonieux. Pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation des ambitions de la commune, le maire, Kossi

Aboka, compte principalement sur la population locale. Selon lui, «la mise en œuvre de ce plan nécessite la participation de toutes les parties prenantes impliquées dans le développement de notre commune, notamment le conseil municipal, l'administration communale, les partenaires techniques et financiers, la diaspora et les acteurs privés opérant dans la commune. Cela souligne que la volonté et le travail sont les clés essentielles de la réussite

de ce plan de développement », a souligné l'autorité communale. Il convient de noter que le PDC est un document qui définit la stratégie de développement des communes. Il englobe les orientations de la commune en ce qui concerne tous les aspects du développement communal, tels que le logement et la démographie, l'économie et l'emploi, l'environnement, la mobilité, les infrastructures, la politique sociale, le commerce, le tourisme,

la culture, etc.

Les 117 communes du Togo sont tenues de l'élaborer et de l'adopter afin de promouvoir une meilleure gouvernance communale.

Cet engagement de la commune de Golfe 5 en faveur de son Plan de Développement Communal (PDC) marque une étape cruciale dans la poursuite d'un avenir prospère. Avec un budget de 3,4 milliards de francs CFA alloué à la réalisation des objectifs fixés sur une période de cinq ans, cette initiative promet de dynamiser la croissance économique et sociale de la région.

La validation du PDC s'est déroulée lors d'une rencontre importante rassemblant les acteurs

clés de la municipalité, dont les élus locaux et les forces vives de la communauté. Ce document ambitieux met l'accent sur différents domaines tels que le social, l'économie et la culture, afin d'assurer un développement équilibré et durable.

Afin de concrétiser ces projets ambitieux, le maire, Kossi Aboka, mise avant tout sur la participation active de la population locale. Il appelle toutes les parties prenantes impliquées dans le développement de la commune, y compris le conseil municipal, l'administration communale, les partenaires techniques et financiers, la diaspora et le secteur privé, à s'engager pleinement.

BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

jeudi 29 juin 2023

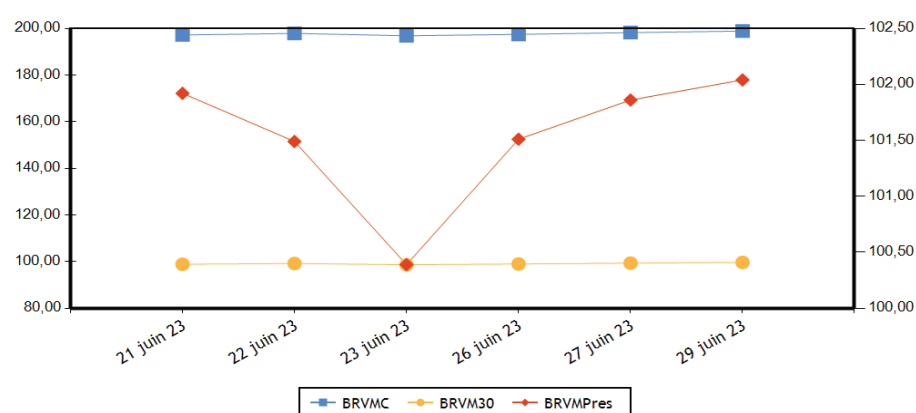
N° 122

BRVM COMPOSITE	198,85
Variation Jour	0,33 %
Variation annuelle	-2,15 %

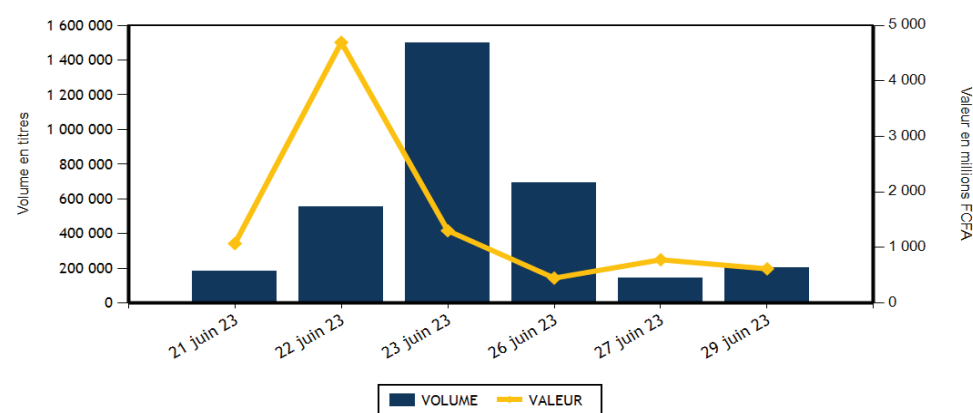
BRVM 30	99,69
Variation Jour	0,33 %
Variation annuelle	-0,31 %

BRVM PRESTIGE	102,04
Variation Jour	0,18 %
Variation annuelle	2,04 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	7 397 557 589 686	0,33 %
Volume échangé (Actions & Droits)	197 942	110,94 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	587 875 460	51,57 %
Nombre de titres transigés	42	5,00 %
Nombre de titres en hausse	19	18,75 %
Nombre de titres en baisse	14	40,00 %
Nombre de titres inchangés	9	-35,71 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	10 169 180 205 430	-0,01 %
Volume échangé	3 318	-93,38 %
Valeur transigée (FCFA)	28 197 552	-92,80 %
Nombre de titres transigés	6	200,00 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	2	100,00 %
Nombre de titres inchangés	4	

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SAPH CI (SPHC)	3 200	7,38 %	-35,94 %
BOLLORE (SDSC)	1 440	7,06 %	3,23 %
ORAGROUP TOGO (ORGT)	2 390	6,46 %	-39,11 %
SETAO CI (STAC)	1 005	5,79 %	5,79 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	3 100	5,26 %	-2,97 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICABLE CI (CABC)	1 020	-7,27 %	-12,82 %
SUCRIVOIRE (SCRC)	510	-7,27 %	-44,86 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	715	-7,14 %	-4,67 %
SAFCA CI (SAFC)	740	-6,92 %	-15,91 %
BANK OF AFRICA BN (BOAB)	5 800	-2,36 %	-2,52 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	10	102,04	0,18 %	2,04 %	108 971	301 494 195	6,18
BRVM-PRINCIPAL	36	95,18	0,67 %	-4,82 %	88 971	286 381 265	11,59

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	11	97,04	0,21 %	-6,89 %	32 103	163 940 355	28,79
BRVM - SERVICES PUBLICS	5	470,88	-0,22 %	-3,74 %	13 210	86 682 380	8,87
BRVM - FINANCES	15	78,00	0,58 %	3,30 %	97 736	208 978 800	6,20
BRVM - TRANSPORT	2	352,44	6,87 %	3,14 %	17 949	25 128 730	5,62
BRVM - AGRICULTURE	5	231,84	1,83 %	-18,24 %	22 893	82 668 900	4,64
BRVM - DISTRIBUTION	7	361,22	0,64 %	0,75 %	9 891	16 296 045	12,70
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 240,05	5,79 %	5,79 %	4 160	4 180 250	-

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché	9,09
Taux de rendement moyen du marché	7,98
Taux de rentabilité moyen du marché	9,50
Nombre de sociétés cotées	46
Nombre de lignes obligataires	124
Volume moyen annuel par séance	537 446,00
Valeur moyenne annuelle par séance	949 750 888,58

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	5,43
Ratio moyen de satisfaction	33,87
Ratio moyen de tendance	623,56
Ratio moyen de couverture	16,04
Taux de rotation moyen du marché	0,02
Prime de risque du marché	5,10
Nombre de SGI participantes	27

Définitions

Volume moyen annuel par séance
Valeur moyenne annuelle par séance
Ratio moyen de liquidité
Ratio moyen de satisfaction
Ratio moyen de tendance
Ratio moyen de couverture

= Volume annuel échangé / nombre de séances
= Valeur annuelle échangée / nombre de séances
= Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
= Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
= Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
= Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation
PER moyen du marché
Taux de rendement moyen
Taux de rentabilité moyen
Prime de risque du marché

= moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capital flottante)
= moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
= moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
= moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
= (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

Siège Social : Abidjan - Côte d'Ivoire, 18 av. Joseph Anoma
Adresse : 01 BP 3802 Abidjan 01
Tel : +225 20 31 55 50 / +225 20 32 66 85
Fax : +225 20 32 66 84
E-mail : brvm@brvm.org Site web : www.brvm.org

PAYS DE L'UEMOA



Formation, incubation des entreprises

L'Espagne fait au Cameroun une offre au bénéfice des PME

(Investir au Cameroun) - L'ambassadeur d'Espagne au Cameroun, Ignacio Garcia Lombreras, a accompagné, le 27 juin 2023, une délégation de l'association Initiatives de coopération et de développement en audience au ministère des PME. Au cours de l'entrevue avec le ministre Achille Bassilekin III, ces hôtes ont fait au Cameroun une offre de formation des formateurs en matière d'entrepreneuriat, ainsi que de développement d'incubateurs d'entreprises dans divers secteurs d'activités.

« On a parlé d'une initiative très concrète, notamment celle de la Fondation dont les représentants sont venus d'Espagne pour examiner plusieurs champs de coopération. Le premier porte sur la formation des formateurs pour l'entrepreneuriat dans le secteur

des PME. Aussi, la Fondation a 23 centres d'incubation d'entreprises spécialisés dans les secteurs divers tels que la technologie, l'aéronautique ou l'agroalimentaire », a confié le diplomate espagnol au sortir de l'audience.

Ignacio Garcia Lombreras

souhaite que cette offre espagnole se concrétise, afin de renforcer la coopération entre ce royaume européen et le Cameroun, qui est déjà très dynamique en matière d'échanges commerciaux. De ce point de vue, en 2020 et 2021, par exemple, l'Espagne a respec-



tivement capté 6,8% et 6,1% des exportations camerounaises, se hissant chaque fois dans le top 5 des principaux clients du pays. Dans le même

temps, selon les données officielles, la France et l'Espagne ont contrôlé 84,5% du marché des vins au Cameroun en 2022.

Secteur Minier

Principal source d'émission de CO2 en République de Guinée

Le secteur industriel est le plus gros émetteur de CO2 en République de Guinée. Selon la Contribution Déterminée au niveau National publiée en 2021, les émissions du secteur secondaire varient de 1192 Ktco2 en 2018 à 1441 Ktco2 en 2020.

Cette croissance est notamment due à la place prépondérante des mines dans la sphère industrielle guinéenne. Selon le ministère de l'Économie et des Finances, en 2020, le secteur minier représentait 55,5 % du secteur secondaire et contribuait à 9,7 % du PIB, contre 2,8 % en 2019, soulignant l'augmentation drastique du

nombre de sociétés minières en activité.

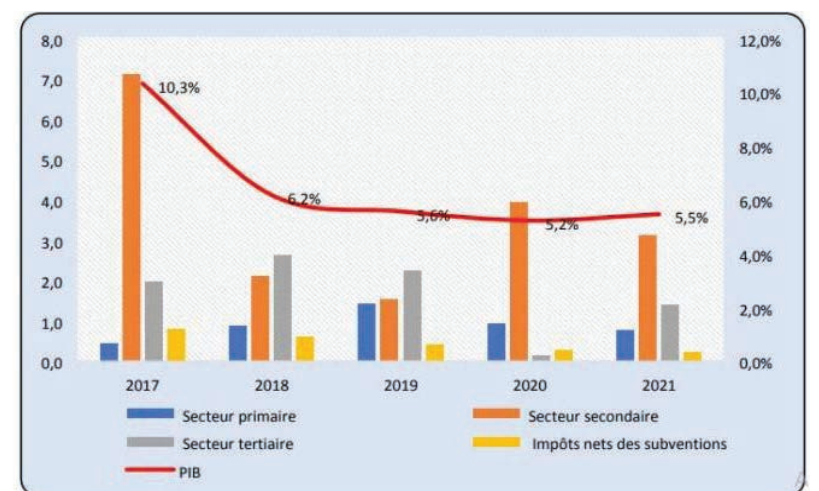
Les opérations minières, qui utilisent généralement des combustibles fossiles, sont la principale cause de l'augmentation des émissions de CO2 dans ce secteur.

Le débat sur la récupération des ressources par la construction d'unités de raffinage pourrait conduire à une augmentation

des émissions allant jusqu'à 5880 Ktco2, selon le rapport du CDN.

Pour que la Guinée atteigne ses ambitions climatiques à l'horizon 2030, le secteur minier devra adopter les nouveaux standards internationaux pour une production responsable et moins polluante.

Cela doit surtout se refléter dans le programme de développement du secteur minier, qui ne contient pas de stratégie d'atténuation du changement climatique ni d'objectif de réduction de CO2 pour le secteur. Un aspect important est d'envisager le recyclage des em-



Source : DNPP/Cadrage macroéconomique

ployés dans de nouvelles techniques de production à faible émission de carbone, tout en les initiant à une nouvelle pro-

fession adaptée à ce contexte de transition énergétique.

(CROISSANCE AFRIQUE)-

Irrégularités dans la procédure d'un appel d'offres

Sanctions contre la PRMP du Ministère de l'enseignement primaire

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) a été exclue de la commande publique en République du Bénin de la période allant du 12 juin 2023 au 11 juin 2028 pour des irrégularités établies dans la procédure de l'appel d'offres relatif aux travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet Japon 6, lot 2. Les faits...

L'attribution du marché d'appel d'offres relatif aux travaux de réfection des infrastructures scolaires au profit du Projet Japon 6, lot 2, à une autre entreprise n'est pas du goût d'une entreprise concurrente. L'attributaire « n'a pas fourni le planning de mobilisation du personnel par site, ni

le planning de mobilisation du matériel par site, ni le planning d'approvisionnement des matériaux par site », selon le recours de l'établissement « OTAB-DED » contre l'entreprise « MZO » en date du 10 octobre 2022.

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du

Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) a indiqué que la non-application d'un des critères contenus dans le DAO à l'entreprise attributaire n'a pas été faite exprès. A en croire, elle a fait foi au travail du Comité d'ouverture et d'évaluation des Offres.

L'établissement « OTAB-DED

» estime que le marché devrait lui être attribué parce que son offre est la plus avantageuse économiquement après celle de « MZO ». Un aspect auquel la PRMP n'avait pas pensé.

Pour l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la PRMP a violé les articles 7 et 74 de la Loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin ainsi que les articles 8 et 10 du Décret n° 2020-601 du 23 décembre 2020 portant Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.

Il est également reproché à la PRMP l'application de dispositions non adéquates en ce qui concerne la gestion du recours préalable de l'établissement « OTAB-DED ».

HOUNLEYI Alain Dossou, Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) est exclue de la commande publique pour une durée de cinq (05) ans à compter du 12 juin 2023 au 11 juin 2028. Selon la décision N°2023-071/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 1er juin 2023, « l'intéressé ne peut exercer aucune fonction dans la chaîne de la commande publique au sein de l'administration publique ou dans les projets sur financement extérieur du Bénin, ni postuler à des marchés publics à titre de consultant individuel ou personnel d'un cabinet ».

www.24haubenin.bj ; L'information en temps réel

7e édition de la Semaine nationale du cinéma togolais

La République du Niger, Pays invité d'honneur

La 7e édition de la Semaine nationale du cinéma togolais se tiendra du 22 au 29 juillet 2023 à Canal Olympia Godopé à Lomé et la République du Niger est le pays invité d'honneur. Les annonces ont été faites lors de la conférence de presse de lancement de ce festival ce jeudi 22 juin 2023 à l'hôtel Onomo. Ce concept de pays invité d'honneur est l'une des innovations introduites dans l'organisation de ce festival qui se déroule depuis 2016. Une délégation officielle du Niger est attendue, dans les prochaines semaines, la capitale togolaise.

Patience SALLAH

Présent à la cérémonie de lancement, Son excellence monsieur l'Ambassadeur du Niger au Togo s'est félicité de l'implication de son pays dans l'organisation de la SNCT 2023 et qui témoigne de la profondeur des relations de coopération et d'amitié entre les deux pays. Selon lui, le Niger est un pays de tradition cinématographique, en témoigne le tout premier prix du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) remporté par son compatriote Oumarou Ganda. L'ambassadeur a promis tout

mettre en œuvre pour une participation honorable de son pays à cette fête du cinéma togolais. Le lancement officiel des activités inscrites à l'agenda de la SNCT 2023 a été présidé par le ministre de la culture et du tourisme, Dr Kossi G. LAMADOKOU. Ce dernier s'est félicité de l'honneur que le Niger a fait au Togo en acceptant d'être un partenaire privilégié de l'événement. Selon lui, « il s'agit de rentrer dans une nouvelle dimension avec l'ambition d'organiser un festival du cinéma qui respecte les normes internationales ». Le ministre a salué le dynamisme du 7e art togolais insufflé par Son excellence monsieur Faure Essozim-

na GNASSINGBE, Président de la République et a rappelé les avancées obtenues dans la création et la mise en place du Centre national du cinéma togolais (ancienne Direction nationale de la cinématographie) et du Fonds national de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FoNSICA). Il a ensuite encouragé les professionnels du secteur à s'engager davantage sur la voie du professionnalisme, à travailler au renforcement de la visibilité du cinéma togolais, à démultiplier les accords de coproduction. Le ministre s'est dit déterminé à mobiliser toutes les énergies (gouvernement, partenaires et consommateurs)



pour faire du cinéma togolais une véritable industrie créatrice de richesse et d'emplois. Le ministre chargé de la culture a également présenté sa gratitude aux partenaires pour leur mobilisation aux côtés du cinéma national et les a encouragé à investir massivement dans ce secteur d'avenir.

Outre les projections de films, il sera organisé des Masters class, un méga concert d'ouverture, une cérémonie de remise de prix aux lauréats et la 3e édition du marché du cinéma et de l'audiovisuel à Canal Olympia Godopé.

Deux types de formation sont aussi programmés. La première est organisée au bénéfice de 10 auteurs et scénaristes togolais en écriture de scénario alors que la seconde renforcera les compétences de 12 producteurs en montage d'un plan d'affaires.

Pour, ce sont l'Institut français du Togo, Togo Créatif, Canal + France et Togo, A+ Abidjan, Banque of Africa (BOA-Togo), Conseil national des chargeurs du Togo (CNCT), Canal Olympia, Brasserie BB Lomé qui apportent leur soutien à ce festival.

Société

Adjovi Lolonyo Apédoh-Anakoma apporte une assistance aux victimes des pluies diluviennes d'Agomé Glozou

La ministre de l'Action sociale de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation madame Adjovi-Lolonyo Apédoh-Anakoma et ses collaborateurs étaient ce lundi 26 juin 2023 dans la préfecture de Bas-mono. Objectif, apporter au nom du Gouvernement une assistance aux victimes des pluies diluviennes qui se sont abattues dans la localité ces derniers jours. La cérémonie d'assistance aux victimes s'est déroulée en présence du préfet du Bas-Mono monsieur Kokou Sogbo



Suite à des pluies diluviennes qui se sont abattues à Agomé

Glozou et à Avégbo dans la préfecture de Bas-Mono, de nombreux ménages ont été

touchés. Alerté, une délégation du ministère de l'Action sociale, de la Promotion de

la Femme et de l'Alphabétisation conduite par la ministre Adjovi Lolonyo Apédoh-Anakoma s'est rendue dans les localités touchées par cette catastrophe naturelle pour apporter au nom du Gouvernement une assistance aux victimes.

Cette assistance est composée de vivres et non vivres. Les vivres sont composés de : le maïs, le riz, les pâtes alimentaires et l'huile. Pour les non vivres, il s'agit des nattes, de couvertures, des moustiquaires, de Kits ustensiles, de lampes torches, de savons et la tôle pour ceux qui ont eu des abris décoiffés. Cette assistance permettra à ces togolais de se relever dans une certaine mesure des impacts occasionnés par ces pluies diluviennes

Cette action est une volonté manifeste du Président de la République Son Excellence

Monsieur Faure Essozimana Gnassingbé et de l'ensemble du Gouvernement déterminés à œuvrer pour le bien être de toutes les couches sociales du pays.

La Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation a saisi cette occasion pour exprimer la compassion du Chef de l'Etat et de l'ensemble du Gouvernement aux victimes de ces catastrophes naturelles.

Madame Adjovi Lolonyo Apédoh-Anakoma a aussi prodigué d'utiles conseils à l'ensemble des sinistrés. Ces conseils sont entre autres : l'arrêt d'abattage anarchique des arbres, ne pas construire dans les zones inondables, entretenir les infrastructures socio-collectives de bases et d'assainissement et enfin prôner la paix et le vivre ensemble.

Joue et tente de gagner ta voiture!

***8555#**

ou envoie Togocom par sms au 8555



Inscription à 100F
Cumule des points pour être éligible à la voiture Toyota Starlet
Coût du sms : 100F
Période du jeu: 23 mai au 21 juillet 2023

Avancer. Pour vous. Pour tous. togocom.tg   



Togocom